



Compte rendu du conseil d'école du 16 juin 2022

Présents :

Parents élus : Mmes Debin, Hazard, Alexandre

Mairie : Mmes Barbut, Giroud, M. Lefevre (Maire)

Enseignants : Mmes Charles, Bernard, Belcastro, Manouvrier, Boissonnier, Lambersend, M. Bel

DDEN : M. Ginon

Excusé : M. Caroff, Inspecteur de l'Education Nationale

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, la réunion du conseil d'école commence.

Y Bilan 2021 – 2022

- Cycle musique pour le cycle 3 (CM1/CM2) (financement communauté de communes)
- Cycle musique pour toutes les autres classes (financement sou des écoles : 1184€)
- Cycle piscine pour les GS-CP, CP-CE1 et CE1/CE2 : 10 séances par classe (financement communauté de communes et mairie 1500€)
- Visite des grottes de la Balme (PS/MS) (financement sou des écoles et coopérative scolaire 565€)
- Sortie à Crémieu « les chemins de la résistance » CM1/CM2 (financement sou des écoles 340€)
- Sortie à Bouvesse (rencontre avec les correspondants) GS/CP et CP/CE1 (financement sou des écoles 125€)
- Visite du collège CM1/CM2 (financement mairie 113€)
- Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 recevront leurs correspondants d'Optevoz à Courtenay (financement sou des écoles et coopérative scolaire 340€)
- Cycle de 6 séances de tir à l'arc pour les CP/CE1 (+ CP de GS/CP), CE1/CE2 et CM1/CM2 (financement sou des écoles et coopérative scolaire : 1392€).
- Animation kaplas : financement sou des écoles et coopérative scolaire : 660€
- Bibliothèque : 1 fois/sem pour les classes de PS/MS et GS/CP, 1 fois/mois pour les élémentaires.

Infirmière scolaire :

Intervention pour faire un bilan avec les GS : vérification des vaccins, bilan visuel, auditif, langage, examen biométrique (poids/taille), santé bucco-dentaire.

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

Intervention pour les PS : vérification des vaccins, bilan visuel, auditif, langage, examen biométrique (poids/taille), santé bucco-dentaire.

Apprendre à porter secours (MAE):

Les élèves de MS au CM2 ont bénéficié d'une intervention de la MAE sur les dangers et une initiation aux premiers gestes

Harcèlement (MAE):

Les CM1/CM2 vont bénéficier d'une intervention de la MAE sur le harcèlement.

Y Rentrée 2022 :

Effectifs : 124 enfants prévus pour la rentrée 2022

Maternelle : 44 enfants (15 PS, 19 MS, 10 GS)

Elémentaire : 80 enfants (16 CP, 15 CE1, 16 CE2, 20 CM1, 13 CM2)

4 enfants risquent de partir mais non confirmés.

Equipe pédagogique et répartition :

A la rentrée de septembre 2022, Mme CHARLES quitte l'école de Courtenay.

Elle sera remplacée par Mme PIJOLAT.

Les répartitions pourraient être les suivantes (Elles ne sont pas définitives, changements possibles en fonction d'éventuelles inscriptions supplémentaires) :

Sur 5 classes :

PS-GS	15 + 10	Mme Manouvrier	CE2-CM1	16 + 8	M. Bel
MS-CP	19 + 6	Mme Bernard	CM1-CM2	12 + 13	Mme Pijolat
CP-CE1	10 + 15	Mme Belcastro			

PPMS : plan particulier de mise en sûreté :

Il a été mis à jour récemment en 2 parties distinctes :

- Une pour les risques naturels et technologiques (séisme, accident industriel résultant d'un transport de matières dangereuses, accident nucléaire)
- Une pour les risques d'attentat, intrusion

Il s'agit d'un protocole de conduites à tenir dans ces situations pendant le temps de classe et le temps périscolaire.

Il est donc rédigé par l'école et la mairie.

Budget :

Au vu de la situation financière et de l'inflation, la somme allouée par la mairie chaque année pour l'école a diminué.

Il est important, pour l'équipe enseignante et la mairie, de demander aux familles une liste de fournitures très allégée. Elle restera donc à peu près identique aux les années précédentes.

L'équipe enseignante va fonctionner de cette façon cette année et préparera pour le mois de mars prochain (vote du budget à la mairie) une estimation afin de voir s'il est nécessaire de réévaluer le budget école auprès du conseil municipal.

Y Projets pour 2022/2023 :

(Ebauche)

- projet musique (élémentaire) : financement de la communauté de communes. Il concernera le cycle 3 (CE2/CM1 et CM1/CM2)
- projet cirque éventuellement
- piscine pour les CP (classe de MS/CP, CP/CE1) et CE2/CM1 à Morestel (financé par la communauté de communes, la mairie)

La question a été posée pour un cycle piscine pour la classe de CM1/CM2, mais il n'y a pas de plage horaire disponible.

Pour le cycle piscine, les enseignants ont besoin de parents agréés pour accompagner. Il est important de se présenter auprès de l'enseignant de votre enfant si vous êtes intéressés dès la rentrée car seuls les parents agréés peuvent accompagner les enfants dans l'eau.

D'autres projets se rajouteront par la suite...

Travaux école :

Il est demandé s'il est possible d'installer une bordure bois autour des jeux dans la cour maternelle afin que les cailloux restent dans cette zone et non pas dans la cour, ce qui est dangereux car les enfants glissent dessus.

Pince-doigts : Le coût est très élevé. La Mairie va se renseigner.

Questions diverses :

Rappel sur le rôle des parents et des parents élus :

Chaque parent qui le désire fait remonter INDIVIDUELLEMENT ses remarques, questions aux parents élus qui les transmettent à la directrice et à la mairie.

En réponse aux remarques d'un parent d'élève, voici quelques précisions sur l'organisation de l'école. (L'équipe enseignante et la Mairie reste à la disposition de ce parent pour échanger.)

Remarque 1

« **Mon enfant se plaint d'avoir des refus pour aller aux toilettes ou encore boire** »

Les élèves vont aux toilettes en arrivant en classe et pendant la récréation.

Quand un enfant demande à aller aux toilettes en cours de journée, s'il ne peut se retenir jusqu'à la récréation, il en a l'autorisation une fois son travail terminé.

Certains enfants présentent des soucis physiologiques. Les parents prennent alors contact avec l'enseignant qui dans ce cas autorise l'enfant à se rendre aux toilettes.

Dans une collectivité, laisser les enfants aller aux toilettes à volonté pose des problèmes de sécurité, d'organisation de classe et d'apprentissages.

De même pour boire, les enfants peuvent boire en arrivant en classe, en sortant et en rentrant de récréation et une fois leur travail terminé.

En maternelle, les passages aux toilettes et les moments où ils boivent sont collectifs, ceci pour une question de sécurité.

En cas de canicule, ce qui n'a pas encore été le cas à ce jour, les enseignants favorisent, voire imposent, l'hydratation des enfants.

Remarque 2

« Il semblerait qu'un problème de respect entre les enfants soit présent à l'école. Certains sont traités de p loucs, ringards parce qu'ils ne sont pas habillés avec des vêtements de marque, de maigre ou gros. Ceci est du harcèlement. Tous les enfants pourraient porter une tenue unique et neutre. »

La différence est une richesse.

A nous, enseignants et parents d'apprendre aux enfants cette richesse qui n'a rien à voir avec les signes extérieurs (vêtements ou autres).

Il faut apprendre à vivre avec ces différences, qui existeront toujours, expliquer aux enfants que les affaires de marques ne sont ni un signe d'intelligence, ni un signe de supériorité.

De plus, il n'est pas de notre ressort (parents, municipalité, enseignants) d'imposer un uniforme.

En outre, aucun parent ne nous a signalé de situation de harcèlement à ce sujet.

Remarque 3 :

« Une cohésion parent / enseignants serait plus agréable. »

Les enseignants sont disponibles pour rencontrer les parents au portail à 11h30 et 16h30, par téléphone, par mail (uniquement celui de l'école : ce.0380394x@ac-grenoble.fr et non pas ecolecoursansreponse), sur rendez-vous.

100% des rendez-vous demandés par les parents ont été honorés.

Pour les maternelles, l'accueil actuel permet aux enseignants d'assurer la sécurité et la surveillance des enfants à l'accueil dans la classe, de plus la séparation avec les parents est plus facile. Cela permet un accueil en classe plus serein et plus calme. En outre, discuter avec les parents à la porte de la classe, alors que tous les autres parents accompagnent leur enfant et sont donc à proximité, pose un problème de confidentialité.

Les problèmes gérés à l'école ne nécessitent pas tous d'informer les familles.

Si nécessaire, cela est fait dans les plus brefs délais et nous échangeons alors avec les familles en question.

L'équipe enseignante prévient les familles quand il s'agit d'événements graves.

Remarque 4 :

« Pendant le temps de cantine et d'accompagnement au bus, les adultes en charge des enfants hurlent sur ces derniers. »

Selon les parents présents à la sortie de l'école à 16h30, rien n'a été remarqué au moment de l'accompagnement au bus.

Le temps de cantine peut être un moment très bruyant. Les tables ont été séparées et ce temps est devenu plus calme.

Il y a eu parfois des problèmes de discipline qui nécessitaient un rappel sur l'application du règlement et la Mairie a eu contact avec les familles concernées.

Quand un conflit (attitude incorrecte de la part d'un enfant) apparaît, une fiche incident est remplie et transmise à la Mairie qui intervient auprès des familles.

La Mairie invite ce parent d'élève à venir voir comment se passe le temps d'accueil périscolaire.

De plus, la Mairie ajoute que les services périscolaires ont toujours été maintenus de façon à ne pas pénaliser les familles et ce malgré le Covid ou les absences d'employées communales.

L'équipe enseignante remercie grandement : la Mairie, les parents d'élèves élus, M. le DDEN, Mme Sirioud pour la bibliothèque et le sou des écoles pour leur engagement dans la vie de l'école.

Diffusion des comptes rendus : Le compte-rendu de la réunion du conseil d'école sera affiché à l'école et mis en ligne sur le site de la commune (<http://www.courtenay38.fr/>). Les familles qui souhaitent un compte-rendu sur papier doivent en faire la demande.